



Communiqué de presse
27 mai 2025

Aux représentant-e-s des médias

Chantier rue de Carouge : dès le 2 juin fermeture à la circulation depuis la place des Augustins

Suite à l'obtention de l'autorisation de construire pour la rénovation des rails du tram, le réaménagement, la piétonnisation et la végétalisation de la rue, le planning initial communiqué début 2025 a été adapté. L'objectif est désormais que l'ensemble des travaux d'aménagement et de réseaux soit réalisé simultanément sur tout le linéaire de la rue.

Travaux préparatoires

Dès le 2 juin, la rue de Carouge sera fermée à la circulation entre le rond-point de Plainpalais et la place des Augustins.

Jusqu'à cette date, la rue de Carouge reste circulaire entre la place des Augustins et la rue du Pré-Jérôme. Un premier tronçon, entre le rond-point de Plainpalais et la rue Jean-Violette avait été fermé à la circulation le 7 avril 2025 et un tronçon supplémentaire a été fermé le 22 mai jusqu'à la rue du Pré-Jérôme. Durant le mois de juin, des travaux préparatoires en anticipation de ceux concernant le site de tram seront effectués sur des emprises ponctuelles. Les terrasses des cafés et restaurants seront maintenues dans la mesure du possible.

Des travaux auront également lieu sur les rues voisines, pour permettre le passage des bus qui remplaceront les trams durant les travaux de changement des rails. Il s'agit notamment de la rue des Batoirs, de la rue Dancet, du quai Charles-Page et de la rue de la Maladière.

Dès le 28 juin, les trams seront interrompus sur la rue de Carouge. Des informations détaillées sur cette future étape importante du chantier seront données à la mi-juin, avec les plans et les détails du dispositif mis en place.

Planning des travaux réactualisé

Ainsi, à partir du 28 juin 2025 et jusqu'à la fin du chantier à mi-2027, les travaux se dérouleront sur l'ensemble du tronçon, entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais, de manière à pouvoir réaliser de manière coordonnée et successive les travaux en sous-sol et le nouvel aménagement de surface.

Pour rappel, les autorisations de construire pour les travaux en sous-sol avaient été obtenues au préalable, permettant le démarrage du chantier à partir du 7 avril. Celui-ci était initialement prévu en deux étapes de travaux en sous-sol. L'obtention de l'autorisation de construire pour réaménager la

surface de la rue de Carouge et restaurer le site tram conduit les trois maîtres d'ouvrages à revoir le planning d'intervention afin que l'ensemble des travaux en surface et en sous-sol soit réalisé simultanément sur tout le linéaire de la rue et que la durée des travaux devant chaque bâtiment et commerce soit la plus courte possible.

Pendant toute la durée des travaux, les trottoirs resteront ouverts en tout temps et les accès à tous les bâtiments et commerces seront maintenus. Les possibilités de traverser la rue de Carouge (passages piétons) seront en nombre égal par rapport à la situation avant travaux.

Rappel des travaux effectués :

- La réalisation d'un nouvel aménagement de surface piétonnisé et végétalisé, qui offrira une réelle plus-value en termes de convivialité, de confort des déplacements doux et de lutte contre les îlots de chaleur.
- La remise à neuf des canalisations (« égouts ») par la Ville de Genève, en séparant les eaux usées des eaux pluviales.
- La rénovation des conduites d'eau, de gaz et d'électricité par SIG.
- Le remplacement des rails du tram et leur remise aux normes par TPG.

Les trois maîtres d'ouvrage travaillent de manière concertée et coordonnée pour mutualiser les coûts et optimiser la durée du chantier.

Indemnités pour les commerçant-e-s

La Ville de Genève examine actuellement les possibilités d'indemniser les commerçant-e-s lors d'importants chantiers menés sur le domaine public.

Dans l'attente de l'issue de cette démarche, une attention particulière est portée au maintien des accès et à la visibilité des commerces. A la rue de Carouge, des barrières basses ont ainsi été mises en place pour conserver la visibilité des vitrines d'un côté à l'autre de la rue. La question des livraisons pendant et après les travaux a été traitée en partenariat avec les associations faitières des transporteurs et des commerçants et commerçantes. Enfin, la Ville étudie toute suggestion d'amélioration des usages de l'espace public pendant les travaux.

Informations à la population :

Site internet de la Ville de Genève :

Toutes les informations sur le projet d'aménagement et sur l'avancement du chantier sont consultables sur : www.geneve.ch/rue-carouge

La page est actualisée tout au long des travaux.

Permanence d'information

Une permanence d'information accueille les habitant-e-s et commerçant-e-s de la rue de Carouge tous les mercredis, entre 9h et 13h, dans l'une des cabanes de chantier situées à la place de Saint-François.

Contacts et information :

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Anais Balabazan – Chargée de communication 022 418 20 53 – anais.balabazan@geneve.ch

SIG / Véronique Tanerg, porte-parole SIG, 079 103 17 68, veronique.tanerg@sig-ge.ch

TPG / François Mutter, porte-parole TPG, 022 308 31 60, mutter.francois@tpg.ch